

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 65/56/SPCG affectant au Ministère de l'Enseignement de la Côte Française des Somalis un terrain sis à Djibouti, boulevard de la République (lots n°s 544 à 547 inclus).

n° 65/56/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 avril 1965

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1965

Date du numéro
1 mai 1965

TEXTE INTÉGRAL

Il est affecté, au Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse de la Côte Française des Somalis, un terrain, d'une superficie de 12.180 mètres carrés environ, sis à Ambouli, boulevard de la République (lots n°s 544 à 547 inclus). Ce terrain est destiné à la construction d'une école primaire publique.